

Informations générales

Date du contrôle	17/09/2019	Origine du contrôle	Vente Immobilière	
Habitation	Adresse	Les Fauchedies		
	CP	24580	Commune	ROUFFIGNAC SAINT CERNIN DE REILHAC
	Référence cadastrale	AI 57		
Propriétaire	Civilité, Nom, prénom	Monsieur PEPIN Bernard		
	Adresse	Résidence de France – 19 rue St Honorat		
	Code postal	06160	Commune	ANTIBES
	Téléphone(s)			
Occupant de l'immeuble <i>(si différent du propriétaire)</i>	Civilité, Nom, prénom	Monsieur PEPIN Bernard		
	Téléphone(s)			
Service de contrôle	<p align="center"> SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF Communauté de communes Vallée de l'Homme – Antenne des Eyzies 28 Avenue de la Forge – 24620 LES EYZIES DE TAYAC SIREUIL Tel : 05-53-35-05-43 </p>			

Données générales du contrôle de bon fonctionnement

Personne(s) rencontrée(s) lors du contrôle	M ET MME PEPIN.
Observations	

Caractéristiques de l'habitation

Date de réalisation de la filière ANC : vers 1990	Type d'habitat : Secondaire
Nombre de Chambres : 3 (2 + 1)	Nombre de pièce(s) principale(s) : 5 (3 + 2)

MODIFICATIONS DEPUIS LE DERNIER CONTROLE

<ul style="list-style-type: none"> • Aucune modification <input checked="" type="checkbox"/> • Modification(s) constatée(s) de la filière ? <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Améliorations apportées Précisions : <input type="checkbox"/> Modification(s) nuisant au bon fonctionnement et aux performances de la filière (bypass, transformation de certains équipements,...) Précisions : 	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
<ul style="list-style-type: none"> • Modification de la taille et/ou de la destination de l'immeuble ? Précisions : 	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
<ul style="list-style-type: none"> • Modification de l'aménagement du terrain ? <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Construction(s) à proximité <input type="checkbox"/> Etanchement partiel ou total des installations <input type="checkbox"/> Aménagement d'allée(s) ou de passage sur ou à proximité de la filière <input type="checkbox"/> Plantation(s) sur ou à proximité de l'épandage <input type="checkbox"/> Autres, précisions : 	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON

graisse 1	
Tampon du bac à graisse accessible ?	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
Hauteur des graisses : inconnue Volume : inconnu L	
Le bac présente-t-il des signes d'altération ? o Si oui, préciser :	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/> ?
<ul style="list-style-type: none"> Présence d'odeurs ? Type d'eaux usées collectées : Ensemble des eaux ménagères. 	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<ul style="list-style-type: none"> Commentaires sur le bac à graisse : Le bac à graisse collecte l'ensemble des eaux ménagères de l'habitation principale et de la maisonnette. Celui-ci doit être nettoyé 2 à 3 fois par an. Rehausse à mettre en place pour permettre l'entretien du bac ainsi que vérifier son dimensionnement. Si celui-ci possède un volume inférieur à 200L, il sera obligatoire de mettre en place un nouveau bac à graisses correctement dimensionné. 	

Ventilation	
<ul style="list-style-type: none"> Type de ventilation ? Inconnue Fonctionnement correct de la ventilation ? o Si non, préciser : 	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<ul style="list-style-type: none"> Diamètre de la ventilation : 40 mm Remontée au faîtage ? 	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
<ul style="list-style-type: none"> Commentaires sur la ventilation : Vérifier la nature de la ventilation. En cas d'absence de ventilation secondaire, il est obligatoire de la mettre en place. 	

Le prétraitement (maisonnette)

<ul style="list-style-type: none"> Type de prétraitement : Fosse septique volume : inconnu m3 Dimensionnement adapté ? Equipement(s) de prétraitement existant(s) <input type="checkbox"/> Bac à graisse <input type="checkbox"/> Ventilation(s) <input type="checkbox"/> Préfiltre <input type="checkbox"/> Vidanges effectuées 	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/> ?
<ul style="list-style-type: none"> Type d'eaux usées collectées : eaux vannes 	
<ul style="list-style-type: none"> Ouvrage accessible ? 	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
<ul style="list-style-type: none"> Tampon accessible ? 	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
<ul style="list-style-type: none"> Dégradation(s) constatée(s) ? (affaissement, fissure, déformation, corrosion...). Si oui, préciser : Etat de corrosion : 	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<ul style="list-style-type: none"> Présence d'odeurs ? 	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<ul style="list-style-type: none"> L'écoulement des eaux au sein des différents éléments de prétraitement se fait-il correctement ? 	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<ul style="list-style-type: none"> Si présence d'une fosse, la hauteur de boues est elle supérieure à la moitié de la hauteur utile de la fosse ? 	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<ul style="list-style-type: none"> Commentaires sur le prétraitement : D'après le propriétaire, présence d'une fosse septique qui collecte les eaux vannes de la maisonnette. Lors du contrôle la fosse septique n'était pas accessible. Mettre en place une rehausse afin de vérifier sa présence, son état, son volume ainsi que le niveau des boues. Vidanger la fosse septique lorsque le volume de boues atteint 50% du volume utile de la fosse. Ventilation secondaire à mettre en place. 	

Le prétraitement (cuisine d'été)

Bac à graisse	
• Tampon du bac à graisse accessible ?	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
• Hauteur des graisses : Absence Volume : 220 L	
• Le bac présente-t-il des signes d'altération ? ○ Si oui, préciser :	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> ?
• Présence d'odeurs ? • Type d'eaux usées collectées : Eaux de cuisine.	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
• Commentaires sur le bac à graisse : Présence d'un bac dégraisseur qui collecte les eaux d'une "cuisine d'été". Présence de racines dans le bac dégraisseur, à nettoyer. Pour rappel, il faut nettoyer le bac dégraisseur 2 à 3 fois par an.	

Filière de traitement (habitation principale et maisonnette)

• Type de traitement : Tranchées d'épandage • surface : m ² Longueur : inconnue m Largeur : m • Présence de : ○ Regard de répartition : <input checked="" type="checkbox"/> ○ Regard de bouclage : <input type="checkbox"/> ○ Regard de contrôle : <input type="checkbox"/>	
• Présence d'eau stagnante sur le traitement ?	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
• Dysfonctionnements observés au niveau du traitement ? ○ Si oui, préciser (colmatage, stagnation d'eau en surface, ...) :	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
Commentaires sur le traitement : Présence d'un dispositif de tranchées d'épandage en patte d'oie qui collecte les eaux usées prétraitées de la maison principale et de la maisonnette. Aucun dysfonctionnement constaté lors du contrôle. Cependant, absence d'élément probant lors du contrôle permettant de définir le dimensionnement du système.	

Regard de répartition	
• Le regard de répartition est-il accessible ?	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
• Dégradations constatées ? ○ Si oui, préciser :	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
• Ecoulement correct au sein du regard ?	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
• Bonne équirépartition des effluents ? (Vérification possible par mise en eaux du regard)	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
• Stagnation d'eaux dans le regard ?	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
• Dépôt de matière en fond de regard ?	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
• Présence d'odeurs ?	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
• Commentaires sur le regard de répartition : Regard 1 entrée et 3 sorties dont une qui est utilisée en guise de trop plein (départ tuyau au dessus des autres).	

Filière de traitement (cuisine d'été)

• Type de traitement : Tranchées d'épandage • surface : m ² Longueur : inconnue m Largeur : m • Présence de : ○ Regard de répartition : <input type="checkbox"/> ○ Regard de bouclage : <input type="checkbox"/> ○ Regard de contrôle : <input type="checkbox"/>	
• Présence d'eau stagnante sur le traitement ?	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
• Dysfonctionnements observés au niveau du traitement ? ○ Si oui, préciser (colmatage, stagnation d'eau en surface, ...) :	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
Commentaires sur le traitement : Le propriétaire a indiqué la présence d'une tranchée d'épandage qui infiltre les eaux prétraitées provenant de la "cuisine d'été". Cependant absence d'éléments probants permettant de justifier la présence de ce dispositif de traitement et d'informer sur sa nature, son dimensionnement et sa localisation exacte.	

Mission du contrôle

...re conforme ?	<input type="checkbox"/> OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON
...ière satisfaisante ?	<input type="checkbox"/> OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON
...filière inexistante ?	<input type="checkbox"/> OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON
Filière non visible ?	<input type="checkbox"/> OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON
Filière incomplète ?	<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Dégradations importantes constatées (colmatage, corrosion, effondrement, ...) ?	<input type="checkbox"/> OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON
Filière notablement sous-dimensionnée ?	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Nuisances constatées (odeurs, écoulement sur terrain voisin, ...) ?	<input type="checkbox"/> OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON
Filière à l'origine d'une pollution et/ou d'un problème de salubrité publique ?	<input type="checkbox"/> OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON
Précisions :		
Autres :		

Zone à enjeux sanitaires : NON

Zone à enjeux environnementaux : NON

Proposition d'avis du contrôleur

Non conforme à réhabiliter

Commentaires :

Habitation principale et maisonnette : Vu l'arrêté du 27 avril 2012 l'installation est à réhabiliter aucun élément ne permettant de vérifier le dimensionnement du système. L'avis pourra éventuellement être modifié si des éléments permettent de connaître le dimensionnement et la localisation du système (mise en place de regards en fin de traitement, ...).

Cuisine d'été : Vu l'arrêté du 27 avril 2012 l'installation est à réhabiliter, aucun élément n'ayant permis de vérifier l'existence d'un dispositif de traitement. Faire une demande d'installation d'un assainissement non collectif auprès du SPANC.

Le dispositif de traitement pourra éventuellement être conservé si des éléments permettent de connaître la nature et le dimensionnement de celui-ci, sa localisation et s'il est adapté au type de sol et à la quantité de pollution à traiter (mise en place de regards entrée et fin de drainage, ...).

Travaux à réaliser

Habitation principale et maisonnette :

- Retrouver la fin du réseau d'épandage et mettre en place des regards d'accès au bout de chaque tranchée, afin de pouvoir vérifier le dimensionnement du système (contacter le SPANC pour la vérification du dimensionnement). Si celui s'avère notablement sous-dimensionné il sera nécessaire de procéder à sa réhabilitation (dans ce cas faire une demande d'installation d'un assainissement non collectif auprès du SPANC).

- Rehausse d'accès à mettre en place pour le bac à graisses ainsi que pour la fosse septique de la maisonnette. Si l'un d'eux est notablement sous-dimensionné, mettre en place un nouveau dispositif correctement dimensionné.

- Vérifier la présence d'une ventilation secondaire pour les fosses septiques, les mettre en place en cas d'absence absente.

Cuisine d'été :

-- Réhabiliter le système de traitement.

Conformément à la réglementation en cas de vente immobilière, l'acquéreur dispose d'un délai d'un an à compter de l'acte de vente pour réaliser les travaux.

Le Président, Philippe LAGARDE :

Communauté de Communes
de la Vallée de l'Homme

